



Autorisation de filmer et photographier
Année scolaire 2012-2013

Nom de l'établissement → École St-Jean-de-Brébeuf

Afin de promouvoir le dynamisme de ses établissements, la Commission scolaire de Montréal (CSDM) prend des photos ou réalise des vidéos de ses élèves. Ces images, prises dans le respect de chacun, cherchent à montrer les élèves dans des situations valorisantes pour l'école publique.

Ces photos ou vidéos sont utilisées uniquement à des fins non commerciales ou à des buts non lucratifs.

Exemple d'utilisation :

- Site web de la CSDM (www.csdm.qc.ca) ou site de l'établissement;
- Page Youtube de la CSDM;
- Page Facebook de l'établissement ou de la CSDM;
- Tout autre document institutionnel imprimé pour la CSDM (rapport annuel, brochure, journal interne, promotion institutionnelle);
- Portfolio du photographe, exposition ou concours.

Selon la loi, l'élève majeur ou le parent de l'élève peut s'objecter à l'utilisation de son image et à la mention de son nom. À cet effet, nous vous demandons de compléter le bas de cette feuille et de la retourner à l'école dès demain.

Merci

Julie Theborge
Directrice

Nom de l'enfant : _____ Groupe : _____

J'accepte que mon enfant soit filmé ou photographié et que son nom soit mentionné

Je refuse que mon enfant soit filmé ou photographié et que son nom soit mentionné

Signature du parent : _____